

INFORMATIONS 2016/2017

Ecole élémentaire chemin des écoles 83570 Cotignac

Tél/fax: 0494046182 Mail:ecole.0830880F@ac-nice.fr

Le Directeur est déchargé de cours un jour par semaine le vendredi, les enfants seront pris en charge par un autre enseignant qui assurera les enseignements. Il reçoit ce jour là sur rendez-vous.

COOPERATIVE SCOLAIRE

Le montant de la cotisation sera de 16 € par enfant (ou 11 € par enfant pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement) à l'ordre de la coopérative scolaire. Il comprend l'affiliation de votre enfant à l'OCCE (office central de la coopération à l'école), la participation à l'achat de livres, de magazines, de matériel de sport, de matériel collectif, l'organisation de certaines activités spécifiques,...

CONSEIL D'ECOLE: Le Conseil d'école se réunit 3 fois par an sous la présidence du directeur, en présence de Monsieur Le Maire, d'un de ses adjoints, de Monsieur Le Délégué de l'Education Nationale, de tous les enseignants, et des représentants élus par les parents. Ces derniers sont chargés de la relation parents-enseignants. Vous pouvez les contacter pour leur faire part de vos réflexions et questions, ou inversement pour vous informer des décisions prises en Conseil.

Les parents désireux de se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves sont priés d'en informer le directeur d'école, le plus tôt possible.

ETUDE: dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires) une étude fonctionnera chaque soir :

Facultatif et gratuit

CP:mardi

CM1/CM2 :jeudi

CE1:lundi

CE2 : vendredi

Les autres classes seront en activité avec les animateurs du périscolaire.

Une garderie payante avec aide aux devoirs est organisée de 16h25 à 17h30 encadrée par les animateurs du périscolaire.

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint: du mercredi 19/10 après la classe au jeudi 3/11 au matin.

Noël: du vendredi 16/12 après la classe au mardi 3/01 au matin

Hiver: du vendredi 10/02 après la classe au lundi 27/02 au matin

Pâques: du vendredi 7/04 après la classe au lundi 24/04 au matin.

Pont de l'Ascension : du mercredi 24/05 après la classe au lundi 29/05 au matin.

Eté: le vendredi 7/07 après la classe.

CANTINE: Chaque élève déjeunant à la cantine devra apporter sa brosse à dents dans un étui et son dentifrice. Tous les éléments devront être marqués au nom de l'enfant.

PISCINE : Les classes de CE1 et CM1/CM2 fréquenteront le complexe Aquavabre à Brignoles. Les enseignants ont besoin de parents pour encadrer ces enseignements. Merci de prendre contact rapidement avec le directeur pour le passage des agréments.

Pour conclure, chaque enfant devra transmettre à son enseignant, dans les plus brefs délais, la fiche de renseignements remplie et signée , le coupon du règlement intérieur signé, une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident), le règlement par chèque ou espèce de la coopérative scolaire. Nous vous transmettons un certificat de scolarité, aucun duplicata ne sera délivré en cours d'année.